

COMMUNIQUE DE PRESSE

Moustique tigre : voyageurs, protégez-vous.

Marseille, le 4 mai 2016.

Le dispositif de lutte contre *Aedes Albopictus* (dit « moustique tigre ») et de surveillance des arboviroses (maladies virales transmises notamment par ce type de moustiques) en métropole est activé chaque année du 1er mai au 30 novembre.

En Paca, l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et ses partenaires (les conseils départementaux, l'Entente interdépartementale de démoustication méditerranée) surveillent la prolifération du moustique tigre, mobilisent les professionnels et les établissements de santé et informent la population, afin de maîtriser le risque de départ épidémique en métropole.

Le moustique tigre est un moustique originaire d'Asie implanté depuis 2004 dans notre région et vecteur de maladies, appelées arboviroses, comme la dengue, le chikungunya et désormais le zika.

Depuis 2010, 9 personnes ont contracté la dengue ou le chikungunya dans notre région (on parle de cas autochtones). La région Paca est exposée au risque de transmission des arboviroses, c'est pourquoi il est recommandé aux voyageurs de prendre un certain nombre de précautions et à la population d'agir, par des gestes simples, pour limiter la prolifération du moustique.

Les voyageurs doivent être particulièrement vigilants, en particulier ceux qui se rendent dans les Antilles et en Guyane.

- Les voyageurs sont invités à se protéger des piqûres de moustique pendant leur séjour.

L'épidémie de zika qui sévit actuellement dans les Antilles françaises et en Guyane ainsi que les cas récents de dengue identifiés en Martinique augmentent les risques d'importation de ces maladies en métropole.

En se protégeant des piqûres les voyageurs se protègent eux-mêmes des arboviroses, et ils limitent le risque de circulation locale des virus.

Pour éviter les piqûres de moustiques il est conseillé de :

- porter des vêtements couvrants et amples et de les imprégner d'insecticide pour tissus ;
 - appliquer les produits répulsifs conseillés par votre pharmacien ;
 - dormir sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide pour tissus. Il existe des moustiquaires à berceau pour les nouveau-nés ;
 - utiliser les diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations ;
 - utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur ;
 - si possible brancher la climatisation ou la ventilation.
- Les voyageurs doivent consulter leur médecin traitant en cas d'apparition de symptômes (fièvre d'apparition brutale, douleurs, éruption cutanée) dans les 15 jours qui suivent leur retour.



Sur notre territoire, toute la population est amenée à se mobiliser, pour limiter la reproduction, et par conséquent, la présence du moustique tigre, par des gestes simples.

- Pour éviter que le moustique tigre se reproduise et prolifère, il faut détruire ses œufs et donc supprimer les eaux dans lesquelles la femelle pond. Elle aime tout particulièrement les petits récipients où l'eau stagne. Parfois quelques centilitres peuvent suffire pour qu'une femelle y dépose ses œufs. Il faut donc vider les eaux stagnantes.
 - Eliminer les petites réserves d'eau dans lesquelles celle-ci peut stagner. Les coupelles des plantes, les jouets des enfants. Dans les vases, remplacer l'eau par du sable humide. Changer l'eau de vos photophores au moins toutes les semaines.
 - Bâcher ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon, bâche de piscine).
 - Attention aux gîtes naturels : creux d'arbres, bambous cassés dont chaque tige brisée et creuse devient alors un réceptacle. Ramasser les déchets verts, eux aussi peuvent devenir des récipients d'eau et abriter les œufs du moustique.
 - Etre vigilant et ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (seaux, arrosoirs).
 - Changer l'eau des plantes et des fleurs : une fois par semaine ou plus si possible.
 - Les réserves d'eau pluviales doivent être fermées ou couvertes par une toile moustiquaire ou tout autre tissu.

Pour en savoir plus :

- ARS PACA : Conseils de prévention et mesures de lutte anti-vectorielle : <http://www.ars.paca.sante.fr/Moustique-tigre.140275.0.html>
- ARS PACA : Dispositif de surveillance : <http://www.ars.paca.sante.fr/Surveillance-epidemiologique-d.141674.0.html>
- EID Méditerranée : <http://www.eid-med.org/>

